



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

12 Juillet 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 12 Juillet 2019

SOMMAIRE

Décisions	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2019-056	10.07.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	3
DDFIP N° 2019-057	10.07.2019	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes, au responsable de la mission départementale risques et audit	5

Abroge la décision 2019-033 du 01/04/2019

Decision DDFiP N° 2019-056 du 10 juillet 2019 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 Pour la mission politique immobilière de l'État

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes

fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

2 Pour la conciliation fiscale

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, est la conciliatrice fiscale départementale.

3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)

M. Hervé MILLE, Administrateur des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Risques :

M. David ROY, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint chargé des risques, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne – CQC et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Fabien BARDY, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ROY.

M. Pascal TREVES, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BARDY et M. David ROY.

Audit :

En l'absence de M. Hervé MILLE, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Patrick JABOL, Inspecteur principal des finances publiques

M. Nicolas CARON, Inspecteur principal des finances publiques

Mme Lydia ESOR, Inspectrice principale des finances publiques

Mme Mylène LALLEMANT, Inspectrice principale des finances publiques

Mme Claire LAUNAY, Inspectrice principale des finances publiques

Mme Camille de VATHAIRE, Inspectrice principale des finances publiques

Mme Bénédicte TREGARO, Inspectrice principale des finances publiques

M. Bruno MATHON dit RICHARD, Inspecteur principal des finances publiques

Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des finances publiques

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre le 10 juillet 2019

Laurent FOURQUET

Abroge la décision 2019-030 du 01/04/2019

Décision DDFiP n°2019-057 du 10 juillet 2019 de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes, au responsable de la mission départementale risques et audit

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M François MUSY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- M Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources,

Délégation générale de signature est également donnée à :

- Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale,
- Mme Christine NAIRAUD, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale à l'antenne de Vanves,
- M. Hervé MILLE, administrateur des finances publiques, responsable de la mission risques et audit.

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils reçoivent également une délégation illimitée pour la signature des non-valeurs des impôts de l'ex-réseau DGCP, pour les amendes, les produits divers de l'État, les taxes d'urbanisme et les redevances d'archéologie préventive.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;

toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;

- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision prend effet immédiatement.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 10 juillet 2019

Laurent FOURQUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>